

## **Séance du lundi 15 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr CNUDDE Philippe, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mme DELORMEL Brigitte, Mr VAN DAELE Patrick, Mr GERMAIN Sylvain, Mme RUCQUOY Cydalia, Mme DELATTRE Corinne

### **Membres absents :**

- Mr GSCHWIND Henri
- Mme BALLU Martine
- Mr MULLIEZ Vianney
- Mr HERMENT Maurice (pouvoir à Mr Van Daele)

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ budget eau : non-valeur
- ↳ délibération modificative (opération mairie +incendie ? pour matériel bureau / lot sauvetage et extincteurs)
- ↳ avenant travaux église
- ↳ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **C – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : EFFACEMENT DE DETTE**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'une ordonnance rendue le 20 février 2017 par le tribunal d'instance de Beauvais dans le cadre d'un dossier de surendettement, il convient de passer certaines créances détenues par la mairie sur le budget eau et assainissement, à l'article 6542 pour un montant de 977,76 € (neuf cent soixante dix-sept euros et soixante-seize cents).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR) :

- Prend acte de l'ordonnance du tribunal d'instance de Beauvais en date du 20/02/2017
- Décide de porter cet effacement de dette à l'article 6542 du budget eau et assainissement de la commune.
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/05/01**

## **D – DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2017**

Lors de l'établissement du budget primitif, il n'avait pas été tenu compte de l'achat de mobilier administratif pour la mairie ainsi que d'un isoloir pour Personnes à Mobilité Réduite. Il convient donc de passer les écritures suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2184 – (36) : mobilier	1700,00		
2188 – (36) : autres immobilisations corporelles	300,00	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	2000,00
	<b>2000,00</b>		<b>2000,00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section investissement	2000,00		
615232 (011) entretien réseaux	-2000,00		

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	
-----------------------	--

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR) :

- Décide d'approuver les écritures budgétaires exposées ci-dessus.
- Décide d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/05/02**

## **E – AVENANT TRAVAUX EGLISE**

Madame la trésorière de Breteuil a signalé que nos avenants précédents de prolongations de durée du chantier n'étaient pas légaux car passés hors délais. De même, les papiers de réception des travaux ont été préparés par le Maître d'œuvre puis signés par le Maître d'ouvrage après la date limite de réception, les entreprises ayant pour leur part réalisé les travaux dans les temps.

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR)

- décident d'exonérer de l'intégralité des pénalités de retard les entreprises ayant œuvré lors de la tranche ferme du marché n°15-152027 intitulé « poursuite des travaux de restauration de l'église St Pierre 60120 Esquennoy »
- Décident d'inscrire cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2017/05/03.**

## **F - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Rythmes scolaires : les communes auraient la possibilité dès l'an prochain de revenir à la semaine de quatre jours. La majorité de l'équipe enseignante, ainsi que le Centre Social de Breteuil (responsable du périscolaire et des accueils de loisirs du mercredi) seraient plutôt favorables à ce retour à la semaine de quatre jours. Dans l'hypothèse où les décrets seraient publiés suffisamment rapidement, une enquête sera menée auprès des parents d'élèves afin de connaître leur souhait.

2/ Présentation du RIFSEEP : monsieur le maire présente aux membres du conseil un diaporama réalisé par monsieur le secrétaire de mairie sur la mise en place du RIFSEEP qui est le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires. Il s'agit d'une première présentation du sujet, le Conseil sera amené ultérieurement à se prononcer sur les critères d'évaluation ainsi que sur les montants des plafonds.

3/ Possible évolution de fiscalité au sein de la CCOP : la Communauté de Communes a engagé une réflexion sur une réforme de la fiscalité. Afin d'harmoniser les prélèvements, la fiscalité locale des entreprises pourrait être transférée à la CCOP qui redistribuerait ensuite aux communes « à l'euro près » pour la première année. Les années suivantes,

ce même montant serait à nouveau distribué (y compris en cas de cessation d'activité, mais aussi en cas d'augmentation d'activité, de même en cas de reprise de l'inflation). Afin de corriger les distorsions qui ne manqueront pas de se produire sur le long terme, une CLECT serait créée (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Cette CLECT aurait donc pour mission de décider des évolutions des redistributions en fonction des évolutions d'activité. Dans le cadre de l'étude, une commission préfigurant cette CLECT sera sans doute constituée afin d'évaluer l'incidence d'une telle réforme sur les communes.

Après un rapide tour de table, il apparaît que l'ensemble du Conseil Municipal reste très échaudé par la manière dont la Communauté de Communes s'est comportée lors du transfert de la fiscalité éolienne. Le Conseil sera extrêmement vigilant sur ce sujet sensible et demande à son représentant de l'avertir de l'avancement des travaux.

Monsieur le maire indique qu'il a du mal à se rendre disponible pour chaque réunion de commission mais est bien conscient qu'il est impératif d'être représenté. Après discussion, il proposera à la CCOP que ce soit monsieur Germain qui représente la commune à cette commission.

4/ Madame Rucquoy demande s'il y a eu dépôt de plainte pour la récente effraction de la salle des sports. Monsieur le maire lui donne copie de la plainte déposée par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

